



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ ORGANIC THYME VULGARIS OIL

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	ORGANIC THYME VULGARIS OIL
Numéro du produit	55520
Numéro d'enregistrement REACH	01-2120769123-56-XXXX
Numéro CAS	8007-46-3
Numéro CE	284-535-7

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Produits de beauté Applications industrielles diverses
--------------------------	--

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Univar Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France +33 (0)1 85 57 46 00 SDS.EMEA@univarsolutions.com
-------------	---

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)
Numéro d'appel d'urgence national	Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Sds No.	55520

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Non Classé
Dangers pour la santé humaine	Acute Tox. 4 - H302 Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317 Asp. Tox. 1 - H304
Dangers pour l'environnement	Aquatic Chronic 2 - H411

2.2. Éléments d'étiquetage

Numéro CE	284-535-7
-----------	-----------

ORGANIC THYME VULGARIS OIL

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de mise en garde

P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

Contient

THYMOL, PARA CYMENE, P-MENTHA-1,4-DIENE, CARVACROL, LINALOOL, CARYOPHYLLENE, MYRCENE, DL-BORNEOL, ALPHA-TERPINENE, 5-ISOPROPYL-2-METHYLANISOLE, 5-ISOPROPYL-2-METHYLBICYCLO[3.1.0]HEX-2-ENE, 2-PINENE, DIPENTÈNE, PIN-2-(10) ENE, p-MENTHA-1,4(8)-DIENE

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

THYMOL		30-60%
Numéro CAS: 89-83-8		Numéro CE: 201-944-8
Classification Acute Tox. 4 - H302 Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 Aquatic Chronic 2 - H411		
PARA CYMENE		10-30%
Numéro CAS: 99-87-6		Numéro CE: 202-796-7
Classification Flam. Liq. 3 - H226 Repr. 2 - H361 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 2 - H411		

ORGANIC THYME VULGARIS OIL

P-MENTHA-1,4-DIENE			5-10%
Numéro CAS: 99-85-4		Numéro CE: 202-794-6	
Classification Flam. Liq. 3 - H226 Repr. 2 - H361d Asp. Tox. 1 - H304			
CARVACROL			5-10%
Numéro CAS: 499-75-2		Numéro CE: 207-889-6	
Classification Acute Tox. 4 - H302 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317 Aquatic Chronic 2 - H411			
LINALOOL			1-5%
Numéro CAS: 78-70-6		Numéro CE: 201-134-4	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119474016-42-XXXX
Classification Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1B - H317			
CARYOPHYLLENE			1-5%
Numéro CAS: 87-44-5		Numéro CE: 201-746-1	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2120745237-53-XXXX
Classification Skin Sens. 1 - H317 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 4 - H413			
MYRCENE			1-5%
Numéro CAS: 123-35-3		Numéro CE: 204-622-5	
Classification Flam. Liq. 3 - H226 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Asp. Tox. 1 - H304			

ORGANIC THYME VULGARIS OIL

DL-BORNEOL 1-5% Numéro CAS: 507-70-0 Numéro CE: 208-080-0
Classification Flam. Sol. 2 - H228 Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318 STOT SE 2 - H371
ALPHA-TERPINENE 1-5% Numéro CAS: 99-86-5 Numéro CE: 202-795-1
Classification Flam. Liq. 3 - H226 Acute Tox. 4 - H302 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 2 - H411
5-ISOPROPYL-2-METHYLANISOLE 1-5% Numéro CAS: 6379-73-3 Numéro CE: 228-959-2
Classification Acute Tox. 4 - H302
5-ISOPROPYL-2-METHYLBICYCLO[3.1.0]HEX-2-ENE 1-5% Numéro CAS: 2867-05-2 Numéro CE: 220-686-7
Classification Flam. Liq. 3 - H226 Skin Sens. 1 - H317
CAMPHENE <1% Numéro CAS: 79-92-5 Numéro CE: 201-234-8 Facteur M (aigu) = 1 Facteur M (chronique) = 1
Classification Flam. Sol. 2 - H228 Eye Irrit. 2 - H319 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410

ORGANIC THYME VULGARIS OIL

2-PINENE			<1%
Numéro CAS: 80-56-8		Numéro CE: 201-291-9	
Facteur M (aigu) = 1		Facteur M (chronique) = 1	
Classification			
Flam. Liq. 3 - H226			
Acute Tox. 4 - H302			
Skin Irrit. 2 - H315			
Skin Sens. 1 - H317			
Asp. Tox. 1 - H304			
Aquatic Acute 1 - H400			
Aquatic Chronic 1 - H410			

DIPENTÈNE			<1%
Numéro CAS: 138-86-3		Numéro CE: 205-341-0	
Facteur M (aigu) = 1		Facteur M (chronique) = 1	
Classification			
Flam. Liq. 3 - H226			
Skin Irrit. 2 - H315			
Skin Sens. 1 - H317			
Aquatic Acute 1 - H400			
Aquatic Chronic 1 - H410			

PIN-2-(10) ENE			<1%
Numéro CAS: 127-91-3		Numéro CE: 204-872-5	
Facteur M (aigu) = 1		Facteur M (chronique) = 1	
Classification			
Flam. Liq. 3 - H226			
Skin Irrit. 2 - H315			
Skin Sens. 1B - H317			
Asp. Tox. 1 - H304			
Aquatic Acute 1 - H400			
Aquatic Chronic 1 - H410			

p-MENTHA-1,4(8)-DIENE			<1%
Numéro CAS: 586-62-9		Numéro CE: 209-578-0	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119982324-34-XXXX
Facteur M (aigu) = 1		Facteur M (chronique) = 1	
Classification			
Flam. Liq. 3 - H226			
Skin Sens. 1B - H317			
Asp. Tox. 1 - H304			
Aquatic Acute 1 - H400			
Aquatic Chronic 1 - H410			

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

ORGANIC THYME VULGARIS OIL

Nom du produit	ORGANIC THYME VULGARIS OIL
Numéro d'enregistrement REACH	01-2120769123-56-XXXX
Numéro CAS	8007-46-3
Numéro CE	284-535-7
Commentaires sur la composition	Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent.
Ingestion	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner quelques petits verres d'eau ou de lait à boire. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent.
Contact cutané	Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Continuer à rincer. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Ingestion	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Contact cutané	Provoque de graves brûlures. Peut provoquer une allergie cutanée.
Contact oculaire	Provoque de graves brûlures.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Traiter en fonction des symptômes. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées
-----------------------------	--

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes de carbone.
----------------------------------	--

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque.
---	---

ORGANIC THYME VULGARIS OIL

Équipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Éviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Prévoir une ventilation suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Éviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Prévoir une ventilation suffisante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Éviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Prévoir une ventilation suffisante.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Éviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil. Stocker à des températures comprises entre 5°C et 35°C.

Classe de stockage Stockage de produits corrosifs.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

LINALOOL (CAS: 78-70-6)

Commentaires sur les composants Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

ORGANIC THYME VULGARIS OIL

DNEL	Industrie - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 5 mg/kg/jour
	Industrie - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 16.5 mg/m ³
	Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 2.5 mg/kg/jour
	Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 2.8 mg/m ³
	Consommateur - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 2.5 mg/kg/jour
	Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 4.1 mg/m ³
	Consommateur - Ingestion; Court terme Effets systémiques: 1.2 mg/kg/jour
	Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 0.7 mg/m ³
	Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 0.2 mg/kg/jour
	Consommateur - Cutanée; Court terme Effets locaux: 15 mg/cm ²
	Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets locaux: 15 mg/cm ²
	Consommateur - Cutanée; Long terme Effets locaux: 15 mg/cm ²

PNEC	- eau douce; 0.2 mg/l
	- eau de mer; 0.02 mg/l
	- Sédiments (eau douce); 2.22 mg/kg
	- Sédiments (eau de mer); 0.222 mg/kg
	- Sol; 0.327 mg/kg
	- STP; > 10 mg/l

DIPENTÈNE (CAS: 138-86-3)

Commentaires sur les composants	Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).
--	--

DNEL	Travailleurs - Cutanée; Court terme : 222 µg/cm ²
	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme : 33.3 mg/m ³
	Population en général - Cutanée; Court terme : 111 µg/cm ²
	Population en général - Inhalatoire; Long terme : 8.33 mg/m ³
	Population en général - Orale; Long terme : 4.76 mg/kg

PNEC	eau douce; 5.4 µg/l
	eau de mer; 0.54 µg/l
	Station d'épuration des eaux usées; 1.8 mg/l
	Sédiments (eau douce); 1.649 mg/kg p.c. /jour
	Sédiments (eau de mer); 0.165 mg/kg p.c. /jour
	Sol; 0.328 mg/kg

p-MENTHA-1,4(8)-DIENE (CAS: 586-62-9)

DNEL	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 5.12 mg/m ³
	Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 1.45 mg/kg/jour
	Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1.26 mg/m ³
	Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.73 mg/kg/jour
	Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 0.73 mg/kg/jour

PNEC	eau douce; 5.2 µg/l
	eau de mer; 0.52 µg/l
	Station d'épuration des eaux usées; 3 mg/l
	Sédiments (eau douce); 0.581 mg/kg
	Sédiments (eau de mer); 58.1 mg/kg
	Sol; 113 µg/l

1-HEXANOL (CAS: 111-27-3)

ORGANIC THYME VULGARIS OIL

DNEL

Travailleurs - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 125 mg/kg
 Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 220 mg/m³
 Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 125 mg/kg
 Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 220 mg/m³
 Consommateur - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 75 mg/kg
 Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 65 mg/m³
 Consommateur - Orale; Court terme Effets systémiques: 75 mg/kg
 Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 75 mg/kg
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 65 mg/m³
 Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 75 mg/kg

PNEC

- eau douce; 2.6 mg/l
 - eau de mer; 0.256 mg/l
 - Station d'épuration des eaux usées; 63.2 mg/l
 - Sédiments (eau douce); 5.08 mg/kg
 - Sédiments (eau de mer); 0.5 mg/kg
 - Sol; 2.8 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Lunettes de sécurité bien ajustées. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

Protection des mains Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures. Polychlorure de vinyle (PVC) Les gants de protection devraient avoir une épaisseur minimum de 0.35 mm. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

Autre protection de la peau et du corps Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.

Mesures d'hygiène Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail.

Protection respiratoire Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. EN 136/140/141/145/143/149

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Jaune. ou Orange.
Odeur	Caractéristique.

ORGANIC THYME VULGARIS OIL

Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	Pas d'information disponible.
Point de fusion	Pas d'information disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas d'information disponible.
Point d'éclair	65°C
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'information disponible.
Autre inflammabilité	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité relative	0.900 - 0.950
Densité apparente	Pas d'information disponible.
Solubilité(s)	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité	Pas d'information disponible.
Propriétés explosives	N'est pas considéré comme explosif.
Explosif sous l'influence d'une flamme	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.
<u>9.2. Autres informations</u>	
Indice de réfraction	Pas d'information disponible.
Taille de particules	Pas d'information disponible.
Poids moléculaire	Pas d'information disponible.
Volatilité	Pas d'information disponible.
Concentration de saturation	Pas d'information disponible.
Température critique	Pas d'information disponible.
Composé organique volatile	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

ORGANIC THYME VULGARIS OIL

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune donnée d'essai concernant spécifiquement la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ces composants.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse ne se produira dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Oxydants. Acides. Bases.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 1 721,43

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation 102,74
(poussières/brouillards mg/l)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque de graves brûlures.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves brûlures.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Pas d'information disponible.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas d'information disponible.

ORGANIC THYME VULGARIS OIL

Toxicité pour la reproduction - développement Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Pas d'information disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Inhalation Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Contact cutané Provoque de graves brûlures. Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact oculaire Provoque de graves brûlures.

Informations toxicologiques sur les composants

THYMOL

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 980,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 980,0

PARA CYMENE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 3 669,0

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ 3669 mg/kg, Orale, Rat

ETA orale (mg/kg) 3 669,0

Danger par aspiration

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Inhalation Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Toux.

Ingestion Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Contact cutané Le liquide peut irriter la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contact oculaire Des vapeurs ou spray dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des picotements.

ORGANIC THYME VULGARIS OIL

CARVACROL

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ 810,0
mg/kg)

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 810,0

LINALOOL

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ 2 790,0
mg/kg)

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ 2790 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée 5 610,0
(DL₅₀ mg/kg)

Espèces Lapin

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ 5610 mg/kg, Cutanée, Lapin

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation Irritant pour la peau. Lapin
cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires Légèrement irritant. Lapin
graves/irritation oculaire

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée. - Lapin: Sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in Essai de mutation réverse sur bactéries: Négatif.
vitro

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la Pas d'information disponible.
reproduction - fertilité

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT Pas d'information disponible.
un

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT NOAEL 117 mg/kg, Orale, Rat NOAEL 250 mg/kg, Cutanée, Rat
rép.

ORGANIC THYME VULGARIS OIL

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Inhalation Peut irriter les voies respiratoires.

Ingestion L'ingestion peut provoquer une sévère irritation de la bouche, de l'oesophage et de la trachée gastro-intestinale.

Contact cutané Irritant pour la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact oculaire Provoque une irritation des yeux.

CARYOPHYLLENE

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Essai de mutation réverse sur bactéries: Négatif.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

MYRCENE

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ > 5000 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ > 5000 mg/kg, Cutanée, Lapin

DL-BORNEOL

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l) 1,5

ALPHA-TERPINENE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 1 680,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 1 680,0

Danger par aspiration

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

5-ISOPROPYL-2-METHYLANISOLE

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 500,0

ORGANIC THYME VULGARIS OIL

CAMPHENE

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ >5000 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ >2500 mg/kg, Cutanée, Lapin

Inhalation Peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Ingestion Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.

Contact cutané Légèrement irritant.

Contact oculaire Irritant pour les yeux.

2-PINENE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 500,0

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ 3700 mg/kg, Orale, Rat

ETA orale (mg/kg) 500,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 5 000,0

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ 5000 mg/kg, Cutanée, Rat

ETA cutanée (mg/kg) 5 000,0

Inhalation Peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Ingestion Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Contact cutané Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Contact oculaire Irritant pour les yeux.

DIPENTÈNE

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Pas d'information disponible.

Sensibilisation respiratoire

ORGANIC THYME VULGARIS OIL

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Pas d'information disponible.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Pas d'information disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Inhalation Irritant pour les voies respiratoires. Peut provoquer des lésions aux muqueuses du nez, de la gorge, des poumons et du système bronchique.

Ingestion Le liquide irrite les muqueuses et peut provoquer une douleur abdominale en cas d'ingestion.

Contact cutané Irritant pour la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact oculaire Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

PIN-2-(10) ENE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 5 000,0

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ 5000 mg/kg, Orale, Rat

ETA orale (mg/kg) 5 000,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 5 000,0

Espèces Lapin

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ 5000 mg/kg, Cutanée, Lapin

ORGANIC THYME VULGARIS OIL

ETA cutanée (mg/kg) 5 000,0

Danger par aspiration

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. L'entrée dans les poumons à la suite d'une ingestion ou des vomissements peut provoquer une pneumonie chimique.

Inhalation Irritant pour les voies respiratoires.

Ingestion Symptômes gastro-intestinaux, notamment maux d'estomac.

Contact cutané Irritant pour la peau.

Contact oculaire Irritant pour les yeux.

1-METHYL 4-ISO PROPYL-1-CYCLOHEXEN-8-OL

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 4 300,0

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ 4300 mg/kg, Orale, Rat

ETA orale (mg/kg) 4 300,0

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ > 3000 mg/kg, Cutanée, Lapin

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Irritant pour la peau. Lapin cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Irritant pour les yeux. Lapin

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Test de maximisation chez le cobaye (GPMT) - Cobaye: Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Essai de mutation réverse sur bactéries: Négatif.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. NOAEL 314 mg/kg, Orale, Rat (90 jours ; 7 days/week)

p-MENTHA-1,4(8)-DIENE

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ 3850 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ > 2000 mg/kg, Cutanée, Lapin

ORGANIC THYME VULGARIS OIL

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.
Test de maximisation chez le cobaye (GPMT) - Cobaye: Sensibilisant.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Essai de mutation réverse sur bactéries: Négatif.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

3,7,7-TRIMETHYLBICYCLO[4.1.0]HEPT-3-ENE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 4 800,0

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ 4800 mg/kg, Orale, Rat

ETA orale (mg/kg) 4 800,0

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ 1.5 mg/kg, Inhalatoire, Poussières/brouillard, Rat

1-HEXANOL

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ >300-2000 mg/kg, Orale, Rat

ETA orale (mg/kg) 500,0

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ >1000-2000 mg/kg, Cutanée, Lapin

ETA cutanée (mg/kg) 1 100,0

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) DL₅₀ >21 mg/l, Inhalatoire, Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Légèrement irritant. Lapin OECD 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux. Lapin OECD 405

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant. Test de Draize Cobaye

Mutagenicité sur les cellules germinales

ORGANIC THYME VULGARIS OIL

Essais de génotoxicité - in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. NOAEL 1127 mg/kg, Cutanée, Rat

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Inhalation Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion. Le liquide irrite les muqueuses et peut provoquer une douleur abdominale en cas d'ingestion.

Contact cutané Nocif par contact avec la peau.

Contact oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

CIS-HEX-3-EN-1-OL

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 4 700,0

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ 4700 mg/kg, Orale, Rat

ETA orale (mg/kg) 4 700,0

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ > 5000 mg/kg, Cutanée, Lapin

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Pas d'information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

ORGANIC THYME VULGARIS OIL

Sensibilisation cutanée Pas d'information disponible.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Pas d'information disponible.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction - développement Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Pas d'information disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Inhalation Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion L'ingestion peut provoquer une sévère irritation de la bouche, de l'oesophage et de la trachée gastro-intestinale.

Contact cutané Légèrement irritant.

Contact oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations écologiques sur les composants

PARA CYMENE

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

LINALOOL

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

CARYOPHYLLENE

Écotoxicité Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

ORGANIC THYME VULGARIS OIL

CAMPHENE

Écotoxicité Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2-PINENE

Écotoxicité Le produit contient une substance qui est toxique pour les organismes aquatiques et qui peut entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

DIPENTÈNE

Écotoxicité Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

PIN-2-(10) ENE

Écotoxicité Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

1-HEXANOL

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.

CIS-HEX-3-EN-1-OL

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.

12.1. Toxicité

Toxicité Toxique pour les organismes aquatiques.

Informations écologiques sur les composants

PARA CYMENE

Toxicité Toxique pour les organismes aquatiques.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heure: 48 ppm, Poissons

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CL₅₀, 48 heure: 6500 µg/l, Daphnia magna

LINALOOL

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: 27.8 mg/l, Poissons
OECD 203

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 59 mg/l, Daphnia magna

ORGANIC THYME VULGARIS OIL

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CL_{50} , 72 heures: 156.7 mg/l, Algues

CARYOPHYLLENE

Toxicité Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

DL-BORNEOL

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson Chronic, NOEC, 21 jour: 0.011 mg/l, Poissons

Toxicité aiguë - plantes aquatiques Chronic, NOEC, 72 heure: 0.011 mg/l, Algues

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques Chronic, NOEC, 21 jour: 0.011 mg/l, Daphnia magna

ALPHA-TERPINENE

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL_{50} , 96 heures: 1.48 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE_{50} , 48 heures: 1.85 mg/l, Daphnia magna

CAMPHENE

toxicité aquatique aiguë

C(E) L_{50} $0.1 < C(E)L_{50} \leq 1$

Facteur M (aigu) 1

Toxicité aiguë - poisson CL_{50} , 96 heures: 0.1-1 mg/l, Poissons

toxicité aquatique chronique

Facteur M (chronique) 1

2-PINENE

toxicité aquatique aiguë

C(E) L_{50} $0.1 < C(E)L_{50} \leq 1$

Facteur M (aigu) 1

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CL_{50} , 48 heure: 6.74 mg/l, Daphnia magna

toxicité aquatique chronique

NOEC $0.01 < NOEC \leq 0.1$

Dégradabilité Non rapidement dégradable

Facteur M (chronique) 1

DIPENTÈNE

ORGANIC THYME VULGARIS OIL

Toxicité	Très toxique pour les organismes aquatiques.
<u>toxicité aquatique aiguë</u>	
C(E)L₅₀	0.1 < C(E)L ₅₀ ≤ 1
Facteur M (aigu)	1
Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 96 heures: 0.702 - 0.720 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 hours: 70 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	ErC ₅₀ , 72 heures: 8 mg/l, Algues
<u>toxicité aquatique chronique</u>	
Facteur M (chronique)	1
Toxicité chronique - invertébrés aquatiques	NOEC, 21 jours: 0.27 mg/l, Daphnia magna

PIN-2-(10) ENE

<u>toxicité aquatique aiguë</u>	
C(E)L₅₀	0.1 < C(E)L ₅₀ ≤ 1
Facteur M (aigu)	1
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CL ₅₀ , 48 heure: 2.2 mg/l, Daphnia magna
<u>toxicité aquatique chronique</u>	
Facteur M (chronique)	1

1-METHYL 4-ISO PROPYL-1-CYCLOHEXEN-8-OL

<u>toxicité aquatique aiguë</u>	
Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 96 heure: 70 mg/l, Poissons OECD 203
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heure: 73 mg/l, Daphnia magna OECD 202
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE ₅₀ , 72 heure: 68 mg/l, Algues OECD 201 Chronic, NOEC, 72 heure: 3.9 mg/l, Algues OECD 201

p-MENTHA-1,4(8)-DIENE

<u>toxicité aquatique aiguë</u>	
C(E)L₅₀	0.1 < C(E)L ₅₀ ≤ 1
Facteur M (aigu)	1
Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 96 heures: 0.72 - 6.104 mg/l, Poissons
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heure: 5.184 mg/kg, Daphnia magna

ORGANIC THYME VULGARIS OIL

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 72 heure: 5.4 mg/l, Algues
Chronic, NOEC, 72 heure: 3.47 mg/l, Algues

toxicité aquatique chronique

Facteur M (chronique) 1

3,7,7-TRIMETHYLBICYCLO[4.1.0]HEPT-3-ENE

toxicité aquatique aiguë

C(E)L₅₀ 0.1 < C(E)L₅₀ ≤ 1

Facteur M (aigu) 1

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heure: 10 - 100 mg/l, Daphnia magna

toxicité aquatique chronique

Facteur M (chronique) 1

1-HEXANOL

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 hours: >10-100 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₀, 24 hours: >100 mg/l, Daphnia magna
OECD 202

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 48 heures: >10-100 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata
OECD 201

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques NOEC, 21 jours: >1-10 mg/l, Daphnia magna

CIS-HEX-3-EN-1-OL

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

Informations écologiques sur les composants

PARA CYMENE

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

LINALOOL

Persistance et dégradabilité Le produit est facilement biodégradable.

Biodégradation La substance est facilement biodégradable.
- Dégradation (%) 64.2%: 28 jours
OECD 301D

DL-BORNEOL

ORGANIC THYME VULGARIS OIL

Persistence et dégradabilité

Le produit est facilement biodégradable.

2-PINENE

Persistence et dégradabilité

Le produit est facilement biodégradable.

DIPENTÈNE

Persistence et dégradabilité

Le produit ne devrait pas être biodégradable.

PIN-2-(10) ENE

Persistence et dégradabilité

Le produit est facilement biodégradable.

1-METHYL 4-ISO PROPYL-1-CYCLOHEXEN-8-OL

Persistence et dégradabilité

Le produit est facilement biodégradable.

Biodégradation

- Dégradation 80%: 28 jour

p-MENTHA-1,4(8)-DIENE

Persistence et dégradabilité

Le produit est facilement biodégradable.

Biodégradation

- Dégradation 72%: 28 jour
OECD 301D

3,7,7-TRIMETHYLBICYCLO[4.1.0]HEPT-3-ENE

Persistence et dégradabilité

Le produit est facilement biodégradable.

1-HEXANOL

Persistence et dégradabilité

Le produit est facilement biodégradable.

Biodégradation

- Dégradation >60: 30 jours
OECD 301D

CIS-HEX-3-EN-1-OL

Persistence et dégradabilité

Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

Informations écologiques sur les composants

ORGANIC THYME VULGARIS OIL**PARA CYMENE**

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

LINALOOL

Potentiel de bioaccumulation Le produit n'est pas bioaccumulable.

Coefficient de partage log Kow: 2.7

CARYOPHYLLENE

Potentiel de bioaccumulation Potentiellement bioaccumulable.

Coefficient de partage log Pow: 6.23

CAMPHENE

Potentiel de bioaccumulation Potentiellement bioaccumulable.

Coefficient de partage log Pow: 4.5

DIPENTÈNE

Potentiel de bioaccumulation FBC: 490 - 1460,

Coefficient de partage log Pow: 4.59

1-METHYL 4-ISO PROPYL-1-CYCLOHEXEN-8-OL

Potentiel de bioaccumulation La bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage log Pow: 2.67

p-MENTHA-1,4(8)-DIENE

Potentiel de bioaccumulation La bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage log Pow: 3.7

1-HEXANOL

Potentiel de bioaccumulation La bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage log Pow: 1.8

CIS-HEX-3-EN-1-OL

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

ORGANIC THYME VULGARIS OIL

Coefficient de partage log Pow: 1.697

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Pas d'information disponible.

Informations écologiques sur les composants

PARA CYMENE

Mobilité Indéterminé.

LINALOOL

Mobilité Le produit est insoluble dans l'eau.

CAMPHENE

Mobilité Le produit est insoluble dans l'eau.

2-PINENE

Mobilité Le produit est insoluble dans l'eau.

DIPENTÈNE

Mobilité Le produit est insoluble dans l'eau.

PIN-2-(10) ENE

Mobilité Le produit est insoluble dans l'eau.

1-HEXANOL

Mobilité Aucune information disponible.

CIS-HEX-3-EN-1-OL

Mobilité Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

Informations écologiques sur les composants

PARA CYMENE

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

LINALOOL

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

DIPENTÈNE

ORGANIC THYME VULGARIS OIL

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

1-HEXANOL

Résultats des évaluations PBT et vPvB Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

CIS-HEX-3-EN-1-OL

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

Informations écologiques sur les composants

PARA CYMENE

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

LINALOOL

Autres effets néfastes Indéterminé.

DIPENTÈNE

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

1-HEXANOL

Autres effets néfastes Indéterminé.

CIS-HEX-3-EN-1-OL

Autres effets néfastes Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Ne pas percer ou incinérer, même vide. Déchets classés comme déchets dangereux.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 1760

N° ONU (IMDG) 1760

N° ONU (ICAO) 1760

N° ONU (ADN) 1760

ORGANIC THYME VULGARIS OIL

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (CONTIENT THYMOL, PARA CYMENE)
Nom d'expédition (IMDG)	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (CONTIENT THYMOL, PARA CYMENE, CARVACROL, ALPHA-TERPINENE)
Nom d'expédition (ICAO)	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (CONTAINS THYMOL, PARA CYMENE)
Nom d'expédition (ADN)	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (CONTIENT THYMOL, PARA CYMENE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	8
Code de classement ADR/RID	C9
Etiquette ADR/RID	8
Classe IMDG	8
Classe/division ICAO	8
Classe ADN	8

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	II
Groupe d'emballage (IMDG)	II
Groupe d'emballage (ICAO)	II
Groupe d'emballage (ADN)	II

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS	F-A, S-B
Catégorie de transport ADR	2
Code de consignes d'intervention d'urgence	2X
Numéro d'identification du danger (ADR/RID)	80
Code de restriction en tunnels	(E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

ORGANIC THYME VULGARIS OIL

Transport en vrac Non applicable.
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.
Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.
Ce produit peut impacter les seuils Seveso autorisés par la réglementation locale.

Restrictions (Règlement 1907/2006 l'annexe XVII)

Ce produit contient/est une substance qui est incluse dans le REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH) ANNEXE XVII - RESTRICTIONS APPLICABLES A LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHE ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PREPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX. Numéro d'entrée: 3

Directive Seveso - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs

E2

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

ORGANIC THYME VULGARIS OIL

Abbreviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
 CAS: Chemical Abstracts Service.
 DNEL: Dose dérivée sans effet.
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
 PNEC: Concentration prédite sans effet.
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
 FBC: Facteur de bioconcentration.
 DBO: Demande biochimique en oxygène.
 CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
 NOEC: Concentration sans effet observé.
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.
 LE50: limite d'exposition 50
 hPa: Hektopaskal
 LL50: Lethal Chargement cinquante
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA
 STP Stations d'épuration
 COV: Composés organiques volatils

Sigles et abréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision

17/12/2020

Numéro de version

2.000

Remplace la date

22/08/2018

Numéro de FDS

55520

ORGANIC THYME VULGARIS OIL

Statut de la FDS

Approuvé.

Mentions de danger dans leur intégralité

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H228 Matière solide inflammable.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Poumons) par inhalation.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Signature

Jitendra Panchal

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.